

# Lamberet : l'engagement à tous les degrés

MAILLON FORT DE LA CHAÎNE DU FROID,  
LAMBERET OFFRE UNE GAMME UNIQUE  
SUR LE MARCHÉ DES VÉHICULES  
FRIGORIFIQUES



Du véhicule utilitaire à la semi-remorque en passant par le porteur, Lamberet distribue ses carrosseries de 1 à 100 m<sup>3</sup> dans toute l'Europe. Lamberet maîtrise et fédère l'ensemble des savoir-faire liés à la conception, la fabrication et la distribution de ses produits.

+ 45ans  
d'expertise

+ 145 000  
livrés depuis 1965

4 sites  
de production

+ 200 agents  
répartis dans toute  
l'Europe

8 sites  
intégrés de service  
et de finition

## → CONCEPTION

Lamberet maîtrise à la fois le design et le process de fabrication de ses carrosseries. Notre bureau d'étude regroupe tous les savoir-faire d'un **spécialiste des matériaux composites dédié au transport frigorifique.**

Lamberet personnalise et distribue ainsi directement ses produits en France, Allemagne, Espagne et Italie. Dans plus de 20 pays en Europe Lamberet s'appuie sur des partenariats de long terme.

## → PRODUCTION

Lamberet est un véritable "industriel de l'artisanat". Nos 4 sites de production en Europe sont capables de produire de grandes séries, tout en garantissant des standards de qualité industriels. Mais Lamberet c'est aussi la capacité à produire chaque véhicule avec le soin d'un artisan. Le modèle LAMBERET c'est la **personnalisation en flux industriels.**

## → GAMME UTILITAIRES

Lamberet est le **seul fabricant Européen à concevoir et fabriquer dans ses propres usines une offre complète de véhicules utilitaires frigorifiques** : fourgons isolés, plancher cabines avec cellule frigorifique, châssis cabines avec caisse frigorifique, mono ou multi température.

## → APRES-VENTE

Qualité des produits, coût d'exploitation, proximité géographique, écoute clients, service d'assistance sont les réponses que Lamberet offre aux contraintes et exigences du transport et de la sécurité alimentaire. Lamberet dispose de **8 sites intégrés de service** et de **plus de 200 agents SAV en Europe.**

## → RESEAU DE DISTRIBUTION

La **maîtrise de notre réseau de distribution** nous permet d'être proche de nos clients et de mieux les comprendre.



COFFRE & REMORQUE



FOURGON



PLANCHER CABINE



CHASSIS



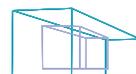
PORTEUR



SEMI-REMORQUE



CAISSE MOBILE



SUR-MESURE



## LE TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES IMPOSE DES NORMES QUI DICTENT LE CHOIX D'UNE CARROSSERIE FRIGORIFIQUE.

### → LA LÉGISLATION ET LES NORMES

Le transport de denrées périssables est soumis à une réglementation pour garantir la sécurité des consommateurs. La France dans ce domaine applique sur son territoire national une norme internationale, créée à l'origine pour les transports transfrontaliers : l'ATP.

L'ATP définit en particulier un **coefficient d'isolation** (1) minimum à respecter et un **coefficient de sécurité frigorifique** qui nous permet de dimensionner les groupes froids. Il en résulte des **classes frigorifiques** (2) qui définissent ce qu'un véhicule est autorisé à faire en matière de froid. Des **marquages réglementaires** et des **règles de certification** permettent de visualiser et d'attester cette capacité.

### → LE COEFFICIENT K<sup>(1)</sup>

Le coefficient « K » d'isolation est une unité de référence permettant de définir et comparer la **transmission thermique** des matériaux. Elle est exprimée en Watt pour une surface et des températures internes/externes données.

Le coefficient K est obtenu par le carrossier, après présentation d'un véhicule doté d'une isolation type dans un **tunnel de test du Cemafrroid**.

Nous distinguons ainsi un **véhicule sans qualité isothermique** ( $k > 0,7$ ), d'un véhicule de qualité « **Isotherme Normal** » ( $0,7 > k > 0,4$ ), dit « IN », isotherme mais pas suffisamment pour les applications poussées telles que le froid négatif, et l'« **Isotherme Renforcé** » ( $k < 0,4$ ), qui devient la norme, de part sa polyvalence et les économies d'énergies engendrées.

### → LES CLASSES (2)

Il existe 2 principales **classes de transports** appelées « A » et « C » qui correspondent à une plage de températures comprise entre 0 et + 12° C pour la première et -20° C et + 12° C pour la seconde.

Plage de température selon groupe froid ↓	Qualité d'isolation →	IN	IR
		Isolation Normale, coefficient K du véhicule inférieur à 0,70 W/m <sup>2</sup> .k.	Isolation Renforcée, coefficient K du véhicule inférieur à 0,4 W/m <sup>2</sup> .k.
<b>Classe A</b>	Équipement frigorifique réglable entre 0° et 12° C inclus.	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Classe C</b>	Équipement frigorifique réglable entre -20° et 12° C inclus.		<b>X</b>

# isothermes et frigorifiques : la réglementation



## → LES MARQUAGES

Ils permettent d'identifier rapidement les plages de températures autorisées et la validité dans le temps des agréments.

Les marquages ATP sont sous la forme de lettres majuscules (FRCX, FNAX...) et sont affichés sur les coins supérieurs avant des faces latérales des véhicules.

### Caractères latins bleus foncés

sur fond blanc de 100 mm au moins

Par exemple, cette caisse a été assemblée en mai 2012, son 1er agrément de 6 ans est valable jusqu'en mai 2018.



## → LES AGRÉMENTS

Le renouvellement d'agrément est soumis à deux types de contrôles : techniques et sanitaires.

### Techniques :

- vérification de l'état de l'isolation (absence de chocs non réparés, états des joints....)
- contrôle de l'efficacité de la production de froid (via un test de descente en température).

### Sanitaires :

- vérification des conditions d'hygiène du véhicule.

Planning des agréments d'un véhicule dans le temps :

### Véhicule neuf :

- Départ avec **6 ans d'agrément** à partir de la date d'assemblage des panneaux d'isolation.
- Fourniture d'une **attestation constructeur provisoire**, transmise au concessionnaire en même temps que les documents carrossiers nécessaires à l'immatriculation.
- Envoi du **certificat définitif** au propriétaire du véhicule par l'autorité de certification CEMAFROID après réception **par le carrossier** d'une copie de carte grise.

### 6 ans :

- Fin d'agrément, **visite technique et sanitaire de renouvellement.**

### 9 ans :

- Fin d'agrément, **visite technique et sanitaire de renouvellement.**

### 12 ans :

- Fin d'agrément, **le véhicule n'est plus considéré comme frigorifique. Il n'est plus possible de renouveler l'agrément, sauf procédure spéciale et coûteuse (nous consulter).**



## Véhicules isothermes et frigorifiques : la réglementation



Test de descente en température pour renouvellement d'agrément (6 ans, 9 ans).



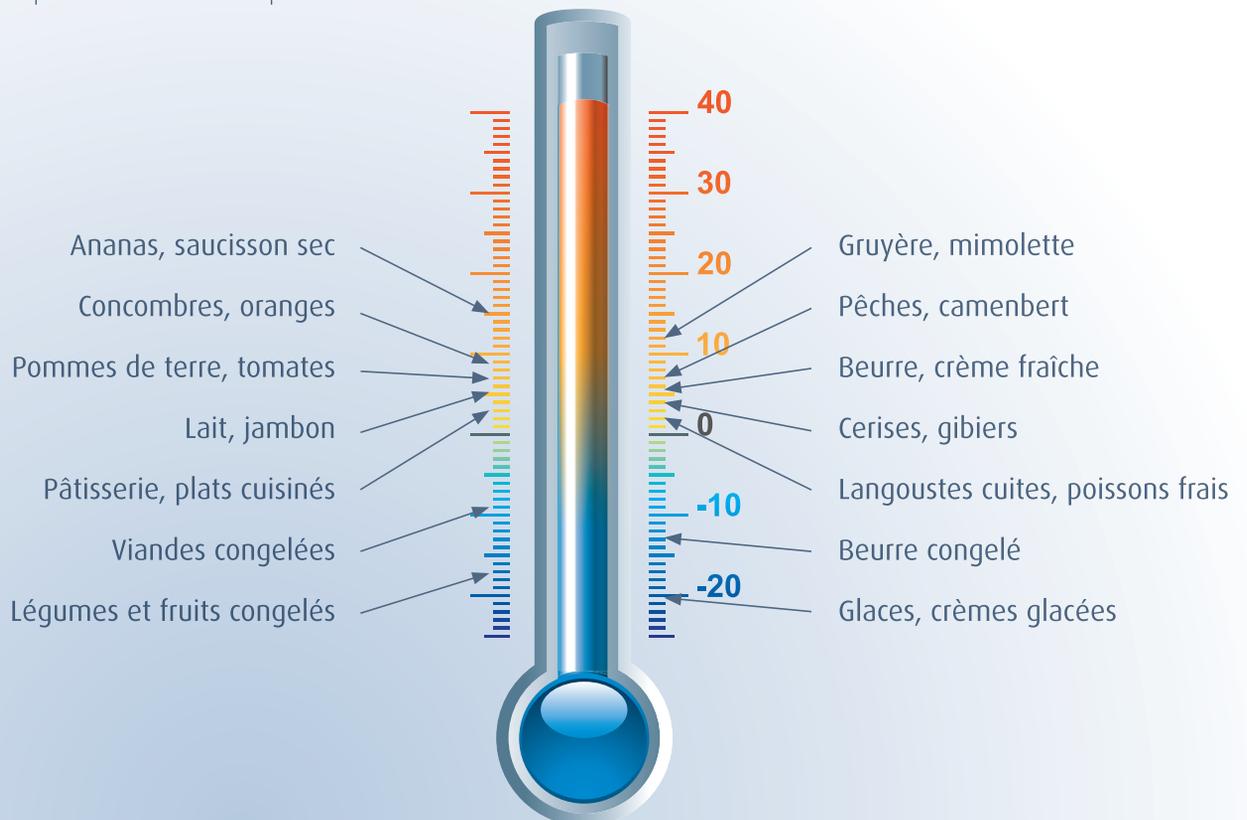
Tunnel CEMAFROID pour test et définition du coefficient d'isothermie "K" d'un véhicule type.

### → TEMPÉRATURES DE TRANSPORT

La réglementation précise pour chaque type de produit la température maximale de transport. Attention, ces données sont indicatives, et fournies à titre d'exemples. Nul ne peut se substituer à la responsabilité du client opérateur du

transport pour désigner la température de transport adéquate de ses produits.

Détails des textes réglementaires sur : [www.paquethygiene.com](http://www.paquethygiene.com)



# Evaluer un besoin frigorifique : le véhicule de base

## → QUEL VÉHICULE DE BASE ?

- FOURGON** → Caractéristiques du véhicule de base conservées (discrétion, aérodynamisme). Isolation interne de la zone de chargement. A déconseiller pour les utilisations les plus sévères (secteur intensif, surgelé permanent...)
- PLANCHER** → Conception cubique des cellules frigorifiques et seuil bas, pratique à charger. Excellent niveau d'isolation, idéal en surgelés ou applications sévères. Idéal pour des aménagements personnalisés, en porte viande ou multi-température.
- CHASSIS** → Bénéficie d'une capacité importante, idéale pour des palettes (pas de caissons de roues). La meilleure isolation, plusieurs épaisseurs de panneaux possibles. Personnalisation des aménagements, mais aussi des longueurs, hauteurs, et largeurs.

## → PRÉCISER :

Marque → .....

Modèle/ finition → .....

Version (longueur/hauteur) → .....

Moteur/dépollution → .....

**ATTENTION**, en fonction de la définition de la transformation frigo, le carrossier indiquera des options nécessaires ou interdites.

### Options du véhicule de base

Cloison cabine

Porte latérale

Portes battantes AR

Hayon AR

Banquette passager 2 places

Siège passager simple

### Options moteur/électrique

Prise de force

Stop & Start

Climatisation

Alternateur ou capacités électriques renforcés

Document à compléter pour accélérer votre demande de devis/commande et à transmettre à :  
LAMBERET - Service Client - Tel : 03 85 30 85 30 - Fax : 03 85 30 85 46 - Mail : polevu@lamberet.fr

 N° Vert 0 800 308 530

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Evaluer un besoin frigorifique : la transformation frigo

## Température de transport souhaitée

- Isotherme (isolation seule) – classe IR ou IN
- Froid positif (0 à +12°C) – classe A
- Froid négatif (-20°C à +12°C) – classe C

## Chauffage

- Avec
- Sans

## Usage secteur

- Avec secteur 230V  
*(descente en température du véhicule branché au réseau électrique).*
- Avec secteur 400V
- Avec secteur sévéré 230V
- Avec secteur sévéré 400V  
*(utilisation périodique en chambre froide d'appoint véhicule branché au réseau électrique, doit rester un usage occasionnel).*
- Route uniquement *(pas de possibilité de se brancher au secteur).*

## Fréquence d'ouverture des portes

- Inférieure à 4 par heure
- Supérieure ou égale à 4 par heure

## Produits transportés

- A préciser *(autre que ci-dessous)* : .....
- Porte-viande
- Crème glacée
- Produits de la mer sur glace

**ATTENTION**, pour ces 3 derniers cas la transformation devra être spécialement adaptée, il est conseillé de prendre contact avec un de nos inspecteurs commerciaux.

Document à compléter pour accélérer votre demande de devis/commande et à transmettre à :  
LAMBERET - Service Client - Tel : 03 85 30 85 30 - Fax : 03 85 30 85 46 – Mail : polevu@lamberet.fr

 **N°Vert 0 800 308 530**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE